

Envoi par courrier et par télécopieur : (450) 569-3072

Québec, le 19 juin 2007

Monsieur Jean-Pierre Barabé
Chef de service
Ministère des Transports
222, rue Saint-Georges, 2^e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

**Objet : Projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et
Saint-Félix-de-Valois et de contournement de la route 131 à
Saint-Félix-de-Valois**

Questions complémentaires du 19 juin 2007 (DQ3)

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes.

1. En cas de contamination de l'aquifère servant à l'alimentation en eau potable de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois par la réalisation du projet de contournement, quelles seraient les responsabilités techniques et financières du ministère des Transports ?
2. Selon la cartographie jointe à l'étude d'impact du projet de contournement, la portion à réaménager du rang Saint-Martin serait imperméabilisée (PR3.1b, figure 5.1), toutefois, il n'en est fait mention d'aucune autre façon. Est-ce bien ce qui est prévu ?
3. Selon la Politique sur le bruit routier du ministère des Transports, le projet d'élargissement ferait l'objet de l'approche de planification intégrée puisqu'il s'agit de la reconstruction d'une route ayant pour effet d'en augmenter la capacité (DA2). Est-ce bien le cas ? Si oui, pourquoi le Ministère prévoit-il intervenir selon les critères prévus dans le cas de l'approche corrective pour une route existante ? (PR5.1a, p. 2-26)

/2

Monsieur Jean-Pierre Barabé

2

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 juin prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Lyne Boutin', with a long horizontal flourish extending to the right.

Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission